

Parcoursup.fr

  @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

 @parcoursupinfo

# PARCOURSUP

**Plateforme nationale de pré-inscription en 1ère année de l'enseignement supérieur**

**20 000 formations reconnues par l'état disponibles sur Parcoursup**

**PARCOURSUP permet :**

- **de trouver des informations sur chaque formation :**  
**(les caractéristiques, les débouchés, le nombre de places, les critères d'examen de vœux, de sélection...)**
- **de formuler des vœux sans les classer**
- **de recevoir des propositions des établissements**
- **de connaître les modalités administratives d'inscription**

# Calendrier 2023

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

21 décembre ouverture plateforme d'admission (informations)

janvier

février

mars

avril

mai

juin - sept

Du 18 janvier au 9 mars  
Saisie des vœux

Au plus tard le 6 Avril  
Constitution des dossiers et  
Confirmation des vœux

Du 1 juin au 13 juillet  
Propositions des  
établissements  
et réponses des  
lycéens

15 juin – 12 septembre  
Procédure  
complémentaire

Avant fin juillet  
Inscription administrative

# Première étape : création du dossier

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

(cliquer sur « accéder à mon dossier »)

A partir du 18 janvier

## Pour cela, l'élève doit disposer :

- **De son INE** (identifiant national élève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- **D' une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- **Du dernier avis d'imposition des parents**  
*(pour demander une CPGE avec internat ou effectuer une simulation de bourse)*

**Important** : pour recevoir les **alertes** envoyées par la plateforme, renseignez un numéro de **portable**. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également indiquer leur numéro pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

**Un numéro de dossier est attribué  
et l'élève doit définir un mot de passe (à ne pas perdre)**

**Une fois le dossier vérifié et complété, l'élève peut saisir ses vœux**

# Les vœux

- *Saisie des vœux*
- **18 janvier au 9 mars**

- *Constitution des dossiers et confirmation  
des vœux*
- **Au plus tard le 6 Avril**

# Saisie des vœux

(du 18 janvier au 9 mars)

## Quelles formations?

- **La majorité des établissements d'enseignement supérieur recrutent via la plateforme [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :**

**Formations sélectives** : *BTS (brevet de technicien supérieur ), BUT (bachelor universitaire technologique), CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles), IFSI (Instituts de formations aux soins infirmiers) et autres formations paramédicales, EFTS Établissements de formations en travail social , écoles d'ingénieurs, de commerce et de management, IEP (Instituts d'études Politiques), formations en apprentissage, écoles vétérinaires*

**Formations non sélectives** : *les licences universitaires...*

ATTENTION : Quelques rares formations d'enseignement supérieur proposées par des établissements privés ne sont pas présentes sur Parcoursup.

- > Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

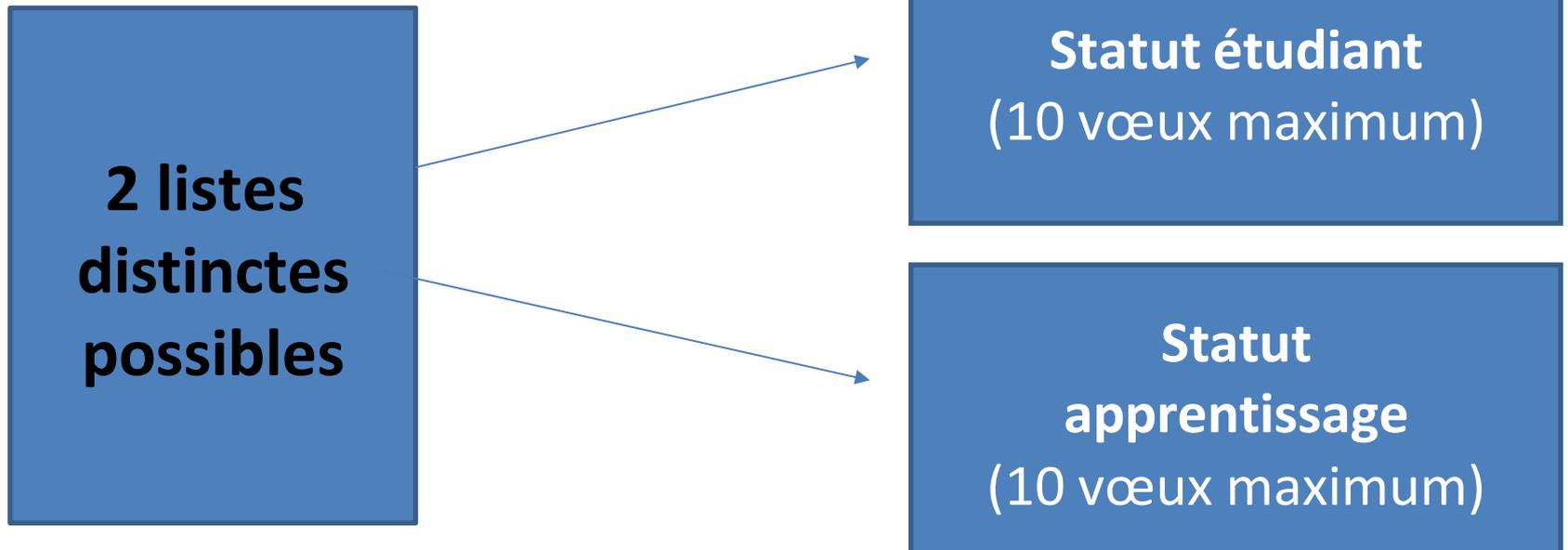
# Saisie des vœux

(du 18 janvier au 9 mars)

*Combien de vœux?*

**Un vœu = une formation dans un établissement**

**Maximum 10 vœux non ordonnés**



# Les vœux multiples

Saisie des vœux du 18 janvier au 9 mars

*Qu'est-ce qu'un vœu multiple?*

**Pour certaines formations \***, le lycéen peut faire des vœux multiples *même spécialité, mention ou voie de diplôme dans plusieurs établissements*

**Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles**

- \***BTS et BUT** : même spécialité dans plusieurs établissements en France = **1 vœu**
- \***CPGE** : même voie dans plusieurs établissements en France = **1 vœu** (avec ou sans internat)
- \***DN MADE** : même mention dans plusieurs établissements en France = **1 vœu**
- \***EFTS Ecole du social = même DE** diplôme d'état dans plusieurs établissements en France = **1 vœu**
- \***DCG** dans plusieurs établissements en France = **1 vœu**
- \***Quelques mentions de licence à l'échelle de l'académie ou de la région académique** = **1 vœu**

**Chaque établissement = un sous-vœu**

**10 sous vœux maximum par type de formation**

**20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples**

# Les vœux multiples

Saisie des vœux du 18 janvier au 9 mars

## Cas particuliers : Sous-vœux non décomptés

- ❖ **Formations paramédicales (Infirmier, orthophonie, orthoptie et audioprothèse) :**  
Chaque regroupement d'institut à l'échelle territoriale = 1 vœu. *Sous-vœux non limités.*  
*5 vœux maximum à l'échelle territoriale par type de formation .*
- ❖ **Ecoles d'ingénieurs et de commerce regroupées en réseau (concours commun) :**  
Chaque concours = 1 vœu. *Sous-vœux (chaque école du réseau) non limités.*
- ❖ **Concours commun postbac écoles vétérinaires = 1 vœu**
- ❖ **Science Po / IEP**
  - Concours commun (Aix, Lille, Lyon qui propose 2 sites, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) = 1 vœu

# Les vœux multiples

Saisie des vœux du 18 janvier au 9 mars

*Exemple*

Licence Administration économique et sociale  
AES

Université Capitole

BUT techniques de commercialisation

IUT Paul Sabatier - Toulouse

IUT Castres

IUT Vannes – Bretagne sud

CPGE ECG

Lycée Jules Guesde – Montpellier

- a. Avec Internat
- b. Sans Internat



1 seul  
vœu

BTS NDRC

Lycée Berthelot – Toulouse

BTS Commerce International

Lycée Ozenne - Toulouse

**5 vœux**

**3 sous-vœux**

**= 7 demandes dont une avec ou sans Internat**

Un compteur indique au fur et à mesure de la saisie  
le total de vœux et de sous-vœux

# Saisie des vœux en apprentissage

(à partir du 18 janvier)

- **Une rubrique spécifique pour les vœux en apprentissage**
- **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)

*Les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.*

*Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)*

# Compléter son dossier et confirmer ses VŒUX

Au plus tard le 6 avril

**Pour que les vœux soient examinés, le lycéen doit :**

## ➔ Compléter son dossier

- **Saisie obligatoire de la motivation pour chacun des vœux** sur la plateforme (1500 caractères maximum) au regard des attendus des formations et du projet

- **Transmission des documents demandés via la plateforme**

Ex : **Attestation de passation d'un questionnaire obligatoire** pour les vœux en **licence de droit et sciences** (Questionnaire en ligne accessible dès le 20 janvier 2022 à partir des fiches de formations concernées).

- **Renseigner la rubrique « Activités et centres d'intérêts »** (facultatif):

Ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, engagements : vie lycéenne, associatifs, cordées de la réussite, etc...

## ➔ Confirmer ses vœux (le dossier doit être complet pour être confirmé)

**Vœu non complet et/ou non confirmé au 6 Avril = vœu supprimé**

# L'admission

- *Examen des dossiers*  
**avril - mai**
- *Réponses des établissements*  
**à partir du 1 juin**
- *Réponses des candidats*  
**à partir du 2 juin**

# L'examen DES VŒUX dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril – Mai

Les dossiers des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur :

- > **Projet de formation motivé par l'élève** (doit montrer que l'élève connaît bien la formation et qu'il a un projet)
- > **Bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et de Tle** (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre)
- > **Notes du bac** aux épreuves anticipées de **français** et aux épreuves des **2 spécialités** suivies en Tle
- > Éventuellement : La **rubrique « centre d'intérêts »** si elle a été renseignée et les éventuelles **pièces complémentaires** demandées pour certaines formations
- > **La fiche avenir** renseignée par le lycée = **Résultats scolaires** (moyennes, appréciations et positionnement dans chaque matière); **Compétences transversales** (autonomie, méthodes de travail...) et **avis du chef d'établissement** (cohérence du projet et capacité à réussir)

# Les propositions des établissements d'enseignement supérieur

*Comment est-on informé?*

> Consultation des propositions **à partir du 1 juin**

**Obligation pour tous de se connecter!**

> Quand une proposition arrive\*, une alerte est envoyée :

(\*Les dossiers sont actualisés une seule fois par jour, chaque matin)

- sur son **portable \*** : par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa **messagerie personnelle \*** (rappel : une adresse mail est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la **messagerie intégrée à Parcoursup**

*\* Si les parents ou tuteurs ont renseigné leur numéro de portable et adresse de messagerie dans le dossier Parcoursup, ils recevront également ces mêmes alertes.*

# Les propositions des établissements d'enseignement supérieur

A partir du 1 juin

*Quelles réponses possibles ?*

## → Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

**Le lycéen reçoit une réponse pour chacun de ses vœux et sous-vœux**

## → Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour renforcer les compétences attendues et augmenter ses chances de réussite

# Réponses des candidats

A partir du  
1 juin

Il faut préférer un ordinateur plutôt qu'un téléphone pour répondre

## Pour chacun des vœux et sous-vœux

### Réponse de l'établissement

OUI (proposition d'admission)



OUI-SI (proposition d'admission)



En attente d'une place



NON

### Réponse du candidat

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

**Le lycéen ne peut accepter qu'une seule proposition (« oui » ou « oui-si »)**

*Dès qu'il accepte une proposition et après l'obtention de son bac, il doit procéder à l'inscription administrative.*

**Il est possible d'accepter une proposition et de maintenir des propositions en attente.**

# Délai pour répondre aux propositions

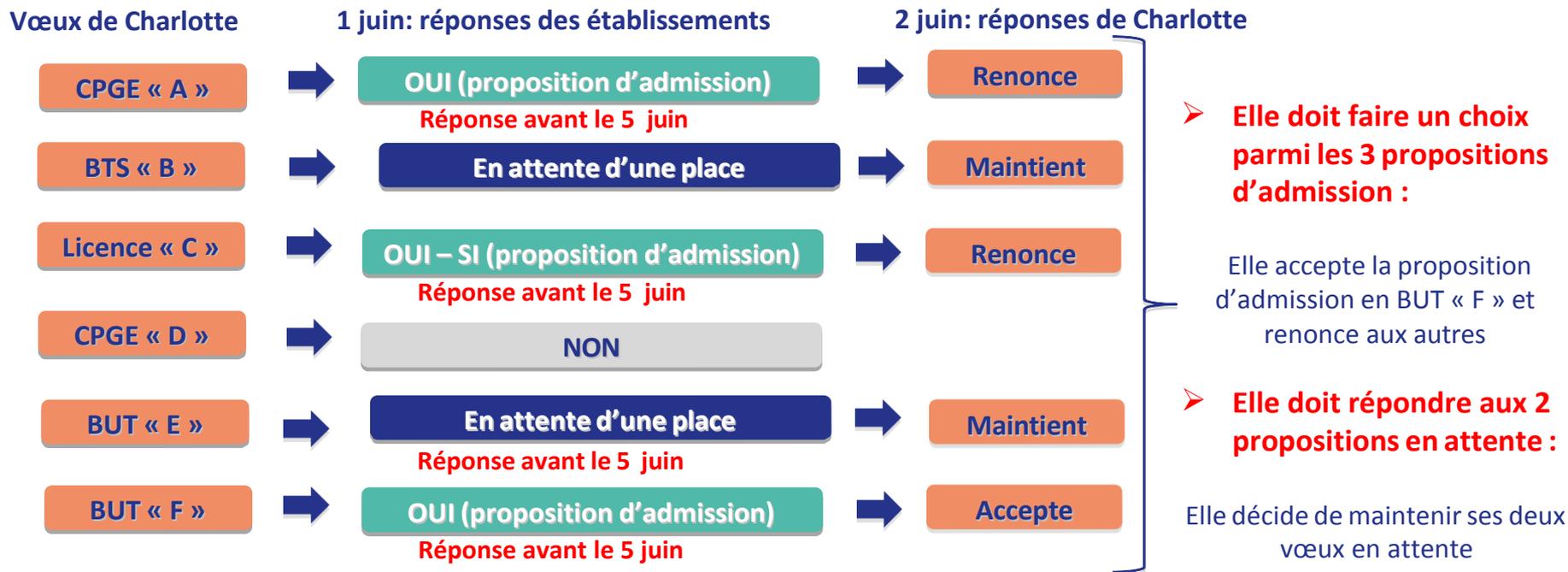
Réponses aux  
propositions à  
partir  
Du 1 juin

Les candidats devront répondre aux propositions : accepter ou renoncer dans les délais indiqués par la plateforme

**DÉLAI DÉPASSÉ = PLACE DONNÉE À UN AUTRE CANDIDAT**

# L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- ⇒ Charlotte a fait 6 vœux, tous confirmés avant le 6 avril.
- ⇒ le 1 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements



La procédure n'est pas terminée : Charlotte peut encore recevoir de nouvelles propositions sur ses vœux en attente qui sont maintenus jusqu'au 13 juillet

**Elle devra alors répondre aux nouvelles propositions**

# Procédure complémentaire

## 15 juin – 12 septembre

### ➤ Quand ?

Du 15 juin au 12 septembre

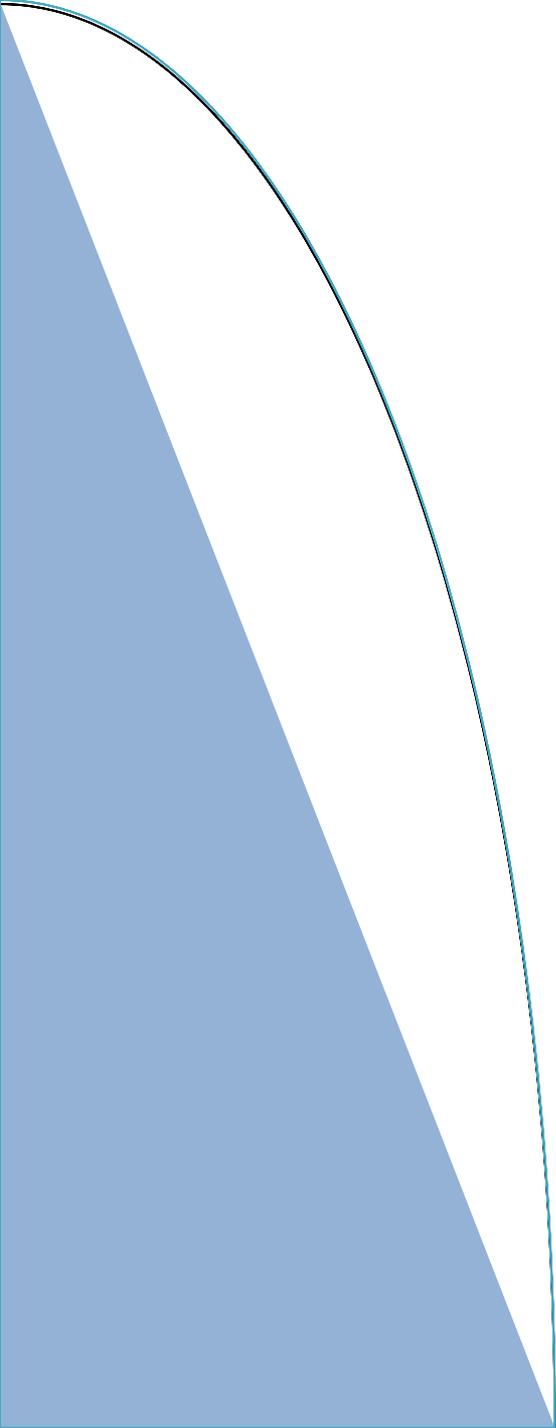
### ➤ Qui ?

Candidats n'ayant pas obtenu de place lors de la procédure principale

### ➤ Quoi ?

Nouveaux vœux sur places vacantes

*A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les élèves peuvent aussi saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui est chargée d'aider les étudiants sans proposition à trouver une place. Elle s'appuie pour cela sur : le **vœu préférentiel** (formulé par l'élève lors de la saisie).*



# **L'accompagnement des élèves**

# L'ACCOMPAGNEMENT SUR PARCOURSUP

Ressources  
d'accompagnement  
et service  
d'assistance à  
disposition des  
candidats et de leur  
famille

Une rubrique « Des tutos vidéos »

Une rubrique « Questions  
fréquentes »

La messagerie « Contact »  
disponible depuis le compte du  
lycéen

Un numéro vert  
0 800 400 070

# S'INFORMER SUR SON PROJET



## ➤ LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

- **Site internet des établissements (onglet: « nos formations »)**
- **Les Journées Portes Ouvertes (Parcoursup pour les dates)**  
**Quelques dates :**  
**28/01 lycée déodat de Severac**  
**04/02 prépa INP toulouse, lycée Fermat, Ozenne, Saint Sernin,**  
**11/02 Universités toulousaines, lycée J Baker**

## LES RESSOURCES

**.Parcoursup**

**[www.terminales2022-2023.fr](http://www.terminales2022-2023.fr)**

- **Documents à consulter au CDI, au CIO, sur le site ONISEP**
- **Déjeuner des anciens élèves au lycée : 24 janvier**
- **Salon infosup au parc des expositions MEET de Beauzelle : 13/14 janvier**

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le  
20 janvier  
et le 15  
mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à

**Toutes les infos sur la vie étudiante sur  
[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)**

# Documents à consulter au CDI, au CIO, sur le site ONISEP



# Aide au projet

**Entretien avec les Psychologues - Conseil en Orientation  
au Lycée ou au CIO (sur rendez-vous)**

## **Au lycée Rive Gauche**

**Mme Escande : le mardi et le jeudi matin**

## **Au CIO du MIRAIL**

58 All. de Bellefontaine, 31100 Toulouse  
05 67 52 41 63

- ▶ du lundi au vendredi (9h-12h/13h30-17h)
  - ▶ sur rendez-vous

Possibilité de rencontrer Mme Escande le mercredi  
après-midi et le jeudi après-midi  
*(ouvert aussi pendant les vacances scolaires)*